Trente-et-unième Année. — N° 178 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | DIMANCHE 27 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 26 JUIN 1886

La question économique

A DECAZEVILLE

La grève de Decazeville s'est terminée au moment où les assassins de l'ingénieur Watrin venaient rendre compte de leur crime devant la Cour d'assises.

La version portée à la tribune par M. Basly et répandue par la presse radicale n'a pas résisté à l'instruction judiciaire. Les houilleurs ont cherché à obtenir, par la violence, la démission de l'ingénieur, et, lorsque l'infortuné, presque mourant déjà sous leurs coups, a signé cette démission, ils l'ont achevé.

Voilà l'acte que M. Basly a défendu à la tribune : voilà les hommes dont la presse radicale a prétendu faire des *justiciers*.

La seule excuse des grévistes de Decazeville, et nous ne parlons pas ici des assassins, qui sont sans excuse, mais des témoins de l'assassinat, c'est qu'on les a trompés, c'est que des meneurs ont exploité leurs souffrances au profit de haines sociales ou de passions politiques.

Ce qui résulte d'un examen impartial des conditions faites aux mineurs, à Decazeville et dans l'Aveyron, c'est la constatation d'une *inégalité des salaires* accordés dans ce bassin houiller, comparés aux salaires payés dans le bassin du Nord.

Cette inégalité est-elle imputable à l'avidité des actionnaires de Decazeville ?

Non : tout le monde en convient aujourd'hui. Il y a entre les bassins de l'Aveyron et ceux du Nord, la même différence qu'entre une terre féconde et une terre aride, qu'entre un champ pris dans les Flandres ou dans la Beauce et un champ pris en Sologne ou dans les Landes. Le rendement étant moindre, la part faite au travail dans le prix de vente est forcément inférieure.

C'est là une loi économique dont nous pouvons déplorer les résultats, mais dont nous ne pouvons modifier les causes, car le jour où la main-d'œuvre dans l'Aveyron serait élevée au taux usité dans le Nord, la Compagnie de l'Aveyron serait en faillite.

Cette injustice indigne les radicaux qui ne veulent pas reconnaître que cette inégalité est primordiale, naturelle, et ne résulte nullement d'une mauvaise organisation du travail en France. Ils se figurent que la législation est appelée à réformer même ce qu'on peut appeler les injustices *cosmiques*, et ils le répètent sans se soucier du résultat pratique de leurs déclamations creuses et de leurs excitations haineuses.

Et, cependant, le véritable ami de l'ouvrier n'est-il pas celui qui lui fait envisager sa situation sous son vrai jour et ne lui promet que ce que l'Etat peut tenir ?

L'égalité des salaires ne peut être obtenue que d'une seule façon : par l'établissement d'une moyenne, qui abaissera les salaires les plus élevés au profit des salaires inférieurs.

M. Clémenceau, ou même M. Basly, veulent-ils proposer ce système? S'ils ne le veulent pas, ils feraient mieux d'avouer de suite l'impuissance des mesures législatives qu'ils promettent dans l'opposition, et qu'ils n'appliqueraient certainement pas le jour où ils seraient au pouvoir.

M. Basly peut, dans un meeting ouvrier, féliciter les grévistes de Decazeville et dire qu'ils ont donné un grand exemple et accompli une grande œuvre : mais pour un économiste sérieux, le seul résultat pratique de la grève de Decazeville, c'est précisément cette impuissance de la législation et de l'intervention de l'Etat dans les questions économiques que nous avons constatée depuis cinq mois. Le gouvernement républicain était du côté des grévistes et de s'en cachait pas : et il s'est heurté à un obstacle invincible, l'obstacle économique. Faire hausser *artificiellement* le prix du travail, c'est fermer l'atelier et supprimer le travail. Nous l'avons toujours dit : qui le conteste maintenant?

NOUVELLES DU JOUR

Inondations dans la province de Buenos-Ayre

Une des plus importantes maisons de Roubaix a reçu de Buenos-Ayre une dépêche d'après laquelle des inondations considérables auraient eu lieu dans le sud de la province. De nombreux troupeaux de moutons seraient détruits.

Si la nouvelle se confirme, elle a une grave importance pour la place de Roubaix-Tourcoing.

Le général Faidherbe et le prince Jérôme-Napoléon

Quelques journaux reproduisent une lettre assez curieuse. Voici en quels termes, le lieutenant-colonel Faidherbe sollicitait, jadis, pour son beau-frère, le lieutenant de vaisseau Aube, aujourd'hui ministre, et pour lui, la protection du prince Jérôme-Napoléon :

Sidi-bel-Abès, 12 novembre 1861.

Monseigneur,

Ayant eu l'honneur d'être gouverneur du Sénégal, sous les ordres directs de Votre Altesse impériale, et ayant reçu d'Elle, comme tel, des preuves de bienveillance *que je n'oublierai jamais*. . . . . .

. . . . . *Daignez m'excuser, Monseigneur, si je viens vous importuner de mes intérêts personnels ou de famille* (c'est votre bonté pour moi qui m'en donne la hardiesse), *en vous parlant encore de mon beau-frère, M. Aube, lieutenant de vaisseau*, officier de marine éminemment distingué, qui commandait sous mes ordres, au Sénégal, l'aviso à vapeur l'*Etoile*.

Lui et moi, nous nous étions surpassés... Cet officier avait fait des prodiges de hardiesse et de talent.. et pourtant, après mon désappointement personnel, j'eus encore celui de ne pouvoir le faire nommer capitaine de frégate.

Quoiqu'il en soit, monseigneur, *nous ne demandons que de trouver l'occasion de rendre de nouveaux SERVICES à notre pays et à l'empereur, et nous nous croirons suffisamment favorisés si vous daignez nous accorder votre haute protection..*

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

L. Faidherbe.

Le prince Napoléon s'intéressa aux deux officiers.

Mercredi, le général Faidherbe s'est fait porter à la tribune et... il a voté l'exil du prince Napoléon.

Les treize jours

Plusieurs députés proposent la modification suivante à l'article du projet de loi militaire.

« Les hommes composant l'armée territoriale ne seront plus appelés pour une période d'instruction. Ils seront astreints à des services trimestriels qui auront lieu pendant un jour, le dimanche, dans chaque canton, en même temps que les jeunes gens dispensés du service d'activité et ceux qui seront en sursis d'appel. »

La loi Bozérian

Paris, 25 juin. — On a distribué aux sénateurs le rapport de M. Bozérian sur la proposition ayant pour but de réprimer les provocations ou excitations publiques à des actes délictueux tendant à porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Nous avons dit que la commission avait modifié cette proposition en y ajoutant certaines dispositions contenues dans un contre projet qui avait été présenté par MM. de Pressensé, Bérenger, Lenoël et quelques-uns de leurs collègues.

M. Bozérian propose de remplacer le titre primitif par le suivant :

Proposition de loi tendant à réprimer diverses atteintes à la paix publique.

Cette proposition a pour but de punir par des peines de temps et par des amendes :

1° L'apologie, par l'un des moyens prévus par l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, des crimes énumérés dans l'article 24 de la même loi ;

2° L'excitation des citoyens les uns contre les autres ;

3° Enfin le port et l'exposition publics de tous drapeaux, emblèmes ou signe de ralliement, l'exhibition ou l'apposition publics de tous écrits ayant pour but de troubler la paix publique.

Indemnité de résidence aux instituteurs

Paris, 25 juin. — La commission de l'enseignement primaire a approuvé les dispositions du projet attribuant des indemnités de résidence de 200 à 100 francs, aux instituteurs des communes ayant plus de 2,000 habitants.

Elle a accepté une disposition tendant à accorder aux communes d'une population inférieure une indemnité de résidence égale à la dernière classe du projet du gouvernement.

M. de la Porte et M. de Brazza devant la commission du budget

Paris, 25 juin. — La commission du budget a entendu M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies et M. de Brazza, qui s'est longuement étendu sur les avantages industriels et commerciaux du Congo et du Gabon.

Un épilogue de l'incident Chauson-Amagat

Paris, 25 juin. — La Chambre vient d'être saisie par M. Bususse, médecin-major du 124e de régiment de ligne, d'une demande de poursuite contre M. Amagat, député du Cantal, a raison des faits qui se sont produits à la suite de la séance du conseil de révision qui a examiné le fils de M. Chauzon, député du Cantal.

Encore l' « Epuration »

Paris 25 juin. — Les groupes de gauche de la Chambre vont faire une nouvelle démarche auprès de M. de Freycinet pour que l' « épuration » du personnel tant réclamée soit commencée avant les élections des conseils généraux.

Le prince Victor

Paris, 95 juin. — On assure que le prince Victor ne s'arrêtera pas à Lucerne, mais se rendra à Moncalieri chez sa mère la princesse Clotilde, ou il ne manquera pas d'être rejoint par le prince Jérôme.

L'affaire de Châteauvillain

Bourgoing, 25 juin. — Le premier président de la cour de Grenoble a enfin daigné répondre à MM. Giroud, Fischer, Mme Bonnerie qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les fonctionnaires qui ont participé au sanglant attentat de Châteauvilain.

Il fallait s'attendre à ce nouveau déni de justice. Les demandeurs feront néanmoins valoir leur droit, nullement infirmé par cette réponse.

Les décorations civiles

Paris, 25 juin. — La commission chargée de l'examen de la proposition tendant à élever le nombre des décorations civiles a adopté le rapport de M. Turrel, concluant au rejet.

L'exposition nationale de Berlin

Berlin, 21 juin. — *Le Conseil municipal de Berlin* a voté hier une subvention de deux millions de marcks pour l'exposition nationale de Berlin en 1888. Il reste à voter par le Conseil fédéral la somme de trois millions, qui représente la subvention de l'Etat.

La convention italo-française

Rome, 25 juin. — La Chambre vient d'approuver par assis et levés la Convention italo-française.

Les Nouvelles-Hébrides

Paris, 25 juin. — Ce que l'on a appelé l'incident des Nouvelles-Hébrides peut, dès aujourd'hui, être considéré comme terminé.

Nous apprenons, en effet, que le vice-amiral Aube, ministre de la marine, a donné au commandant de la *Dives*, l'ordre de quitter, aussitôt que possible, les eaux de cet archipel pour rentrer en rade de Nouméa.

L'explosion de grisou de Ronchamp

Lure, 25 juin, midi. — Onze cadavres ont été retirés jusqu'à présent des mines de Ronchamp. M. Leroux, préfet de la Haute-Saône, le sous-préfet de Lure, le procureur de la République, le commandant de gendarmerie sont sur les lieux. Une souscription publique a été organisée par les soins du Préfet.

Les obsèques des victimes de ce déplorable accident auront lieu demain à dix heures et demie.

Sur la demande de M. Leroux, le ministre a envoyé d'urgence un secours de 2,000 fr. pour les familles atteintes par la catastrophe.

Vesoul, 25 juin. — La commotion produite par l'explosion de Ronchamp a été ressentie à plus de 1500 mètres de la houillère. Le nombre des familles atteintes par la catastrophe est de 28 dont 22 dans une situation voisine de la misère. 60 enfants sont privés de père.

Le directeur de la houillère a remis 100 francs à chaque famille ; il n'existe aucune crainte d'un danger nouveau.

L'expulsion et les démissions

Paris, 25 juin. — La loi d'expulsion des princes provoque plusieurs démissions au conseil d'Etat et dans le corps diplomatique. Outre la retraite de M. Foucher de Careil, ambassadeur de France à Vienne, on parle de celle d'un conseiller d'ambassade et d'un ministre plénipotentiaire chargé de travaux spéciaux au ministère des affaires étrangères. A M. Foucher de Careil, il serait question de donner comme successeur à Vienne le comte Horace de Choiseuil.

On parle aussi de M. de Montebello, ministre de France à Bruxelles, pour remplacer M. Foucher de Careil à Vienne. Au conseil d'état, l'exemple de M. Gomet, maitre des requêtes, serait suivi par M. Hely d'Oissel, conseiller d'Etat et Solverts, maître de requêtes. M. René Lavallée, consul general, attaché au ministère des affaires étrangères et M. le comte de Pourtalès, secrétaire d'ambassade de troisième classe, à Londres, ont donné leur démission des fonctions qu'ils occupaient.

D'autre part, on annonce que M. de Lasteyrie, trésorier-payeur général de la Haute-Loire, venu hier à Eu pour saluer Monsieur le Comte de Paris avant son départ pour l'exil, avait adressé la veille sa démission au ministère des finances.

Enfin, on lit dans le *Patriote* de Bruxelles :

« Le bruit court que le comte de Montebello, ministre plénipotentiaire de France en Belgique, enverra sa démission, à la suite de l'expulsion des princes.

» Son frère, le duc de Montebello, serait arrivé hier à Bruxelles, pour en conférer avec lui.

» Nos renseignements nous permettent de croire que ce bruit n'est pas dépourvu de fondement. »

Le discours de la Reine Victoria

Londres, 25 juin. — Le discours de la Reine a fait connaître qu'elle, était résolue à la dissolution afin de connaître les sentiments du peuple sur la question relative au corps législatif irlandais.

Il constate les relations amicales de l'Angleterre avec toutes les puissances ; la fin des incidents greco-bulgares ; l'état d'amélioration de l'Egypte, ce qui permet de réduire l'armée d'occupation.

Il exprime le désir que, de nouveau, le parlement travaille à la paix, au bonheur du peuple et à l'union de l'Empire.

LES EFFETS DE LA CENTRALISATION

A propos de l'interdiction des processions de la Fête Dieu, dans un si grand nombre de villes, *la Croix* fait une remarque très juste :

Croyez-vous, dit-elle, que nous serions arrivés là sans une centralisation tyrannique ? sans un mot d'ordre donné avec audace reçu servilement et avec peur ? Non.

L'indépendance de la commune ne l'aurait pas permis.

Je parlais un jour à un simple maire de village :

— Elle vous gêne donc beaucoup, cette procession de la Fête-Dieu ?

— Non, pas personnellement.

— Alors, ce sont vos administés qui la repoussent ?

— Non, au contraire, on a beaucoup murmuré, et peu s'en est fallu que je ne fusse pas réélu.

— Alors, pourquoi faites-vous ces ordonnances, puisqu'elles ne sont ni dans votre intérêt ni dans le vœu de votre population ?

— Eh bien, il parait qu'on ne veut plus de ces choses-là.

— Qui, *on ?*

— Le sous-préfet m'en a dit un mot.

— Mais il habite le chef-lieu d'arrondissement.

— Oui, mais le gouvernement.

C'es ainsi que s'expliquent les vexations contre la religion à tous les degrés.

La contralisation tyrannique en est cause ; pour peu qu'elle s'adresse à des poltrons, on enlève tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré.

Nous pouvons donner à la *Croix* un exemple autrement topique. L'année dernière, le conseil municipal de Roubaix a demandé, à la presque unanimité, le rétablissement des processions. Le Maire a pris un arrêté conforme au vœu émis par le conseil. Cet arrêté a été annulé par le préfet.

Si la commune était maitresse de sa voirie et de sa police, comme cela devrait être, comme cela existe en Belgique et dans tous les pays libres, de pareils actes de despotisme ne seraient pas possibles au pouvoir central.

N'est-ce pas ce que nous voyons aussi en matière d'enseignement? La commune paie, mais elle n'a aucun contrôle sur les programmes et aucune action sur les Maitres.

Les intérêts les plus considérables et les plus immédiats des communes de France sont livrés au bon plaisir des bureaux préfectoraux ou ministériels.

L'indépendance administrative de la commune et la réforme des lois d'enseignement devraient constituer, à l'heure présente, les points principaux du programme électoral des candidats de droite.

ALFRED REBOUX.

Le Pont sur la Manche

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cette entreprise gigantesque dont le projet définitif va bientôt être soumis aux parlements de France et d'Angleterre.

Depuis longtemps, on songe à relier la côte anglaise au continent par une voie ferrée, évitant les risques de mer, les pertes de temps et les transbordements coûteux.

Deux solutions ont été présentées :

Le pont avec chemin de fer à ciel ouvert;

Le percement du tunnel sous-marin.

L'idée du tunnel est repoussée en principe par le gouvernement anglais.

Des hommes compétents considèrent d'ailleurs l'exécution du travail comme matériellement irréalisable : Si l'on en pouvait venir à bout, des motifs de sécurité publique feraient, disent-ils, bientôt abandonner l'exploitation du railway sous marin.

Celle du pont rencontre plus de faveur en Angleterre et on verra par la lettre suivante que sa réalisation paraît infiniment plus probable que celle d'un tunnel.

Cette lettre est adressé par M. E. Andrès, inspecteur général honoraire des Ponts-et-chaussées, au promoteur de ce grand projet sur lequel un rapport sera déposé très prochainement :

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir une copie du remarquable rapport que vient de rédiger mon honorable camarade M. Vallès, inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, sur le mérite comparatif des deux solutions, aérienne ou sous-marine, de la jonction de la France et de l'Angleterre à travers la Manche, en reliant par une voie de fer les deux territoires et leurs réseaux respectifs.

J'ai lu ce document avec toute l'attention que comporte un sujet aussi vital pour notre pays et avec l'intérêt qui s'attache pour un ingénieur à cette importante question, et je m'empresse de vous dire que je demeure convaincu après cette lecture (comme je l'étais déjà en 1875, époque à laquelle la loi qui a autorisé les travaux d'essai du tunnel est venu appeler plus particulièrement l'attention sur ce point), que cette dernière conception n'est pas destinée à entrer dans le domaine des faits.

Elle me paraît condamnée, aussi bien par l'impossibilité, absolue selon moi, de mener à bonne fin un pareil travail, abstraction faite des incalculables dépenses, des dangers incessants et de la durée indéfinie qu'entraînerait son exécution dans les meilleurs conditions qu'on puisse imaginer, que par les difficultés insurmontables qui entraveraient son exploitation au point de vue de la sécurité d'un aussi long trajet sous la masse liquide du Pas-de-Calais, de l'adaption d'un mode de traction répondant à tous les besoins et de l'évacuation des eaux d'infiltration et des gaz non respirables accumulés dans la partie centrale qui sera nécessairement aussi la partie la plus basse du développement sous-marin.

La création d'une voix aérienne reste donc la seule solution qui, malgré les difficultés de l'ordre le plus élevé, difficultés qu'il serait puéril de chercher à dissimuler, soit susceptible de répondre au problème qui fait des préoccupations générales d'un côté comme de l'autre du détroit.

M. Vallès, dans le mémoire que j'ai sous les yeux, met excellemment et très complètement en relief les obstacles à surmonter et les moyens qu'il entrevoit d'y parvenir : il compte sur les progrès surprenants réalisés depuis une trentaine d'années dans l'art de construire, tant par l'emploi de l'air comprimé pour les fondations des supports noyés, que par la création des portées invraisemblables qui permettent d'aborder maintenant les travées métallurgiques, progrès dont le dernier mot n'a pas encore été dit, et dont l'essor trouvera certainement un nouveau champ à parcourir dans les efforts à faire pour atteindre le but spécial qui vous occupe.

Ainsi donc, d'un côté, il y a pour M. Vallès, il y a ainsi pour moi, une impossibilité matérielle, manifeste, d'exécuter le tunnel de la Manche et de se prémunir efficacement contre l'effroyable danger d'une submersion accidentelle pendant et après la construction, à supposer même que cette ténébreuse excavation puisse être achevée à grand renfort de millions et d'années, et livrée finalement au transit des marchandises et au parcours des voyageurs, à la circulation des hommes et des choses.

De l'autre côté, au contraire, si les difficultés sont réelles, nombreuses, très grandes assurément, on peut du moins les aborder de front, les tourner ou les vaincre, et il est permis d'affirmer qu'une dizaine d'années bien employées et des capitaux dont le chiffre n'aura rien d'excessif en présence de la grandeur du but à atteindre, donneront naissance à un ouvrage gigantesque qui, en dehors de son utilité commerciale et internationale, sera digne de prendre rang parmi les merveilles enfantées jusqu'à ce jour par le génie humain.

Telle est, Monsieur, ma pensée sur l'œuvre en elle-même et sur le mémoire au sujet duquel vous m'avez fait l'honneur de me consulter; j'en partage complètement et depuis longtemps les idées, et je me félicite de pouvoir vous donner une réponse aussi conforme à votre désir personnel. Permettez que j'y joigne le vœu qu'il me soit donné encore assez d'années pour assister à la complète réalisation de ce magnifique programme.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : E. Andres,
Inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

REVUE DE LA PRESSE

Quelques citations des articles consacrés par les journaux de Paris d'hier soir au manifeste du comte de Paris et l'allocution du prince Victor compléteront celles que nous avons empruntées aux journaux du matin.

Elles permettront au lecteur de se faire une idée assez exacte de l'attitude générale des partis.

L'organe le plus sérieux du républicanisme libéral, la *Liberté*, se demande si les deux Manifestes que viennent de publier, au moment de quitter la France, le comte de Paris et le prince Victor, ne sont « pas une faute de nature à nuire à leur parti plutôt qu'à leur profiter. »

La *Liberté* dit plus loin :

« C'est le drapeau de la Monarchie qui se déploie franchement contre celui de la République. C'est la lutte qui s'engage résolument désormais entre les deux formes de gouvernement.

» Or, si les chefs de parti sont prêts pour cette lutte, la France l'est-elle également? La main sur la conscience, nous ne le croyons pas. La France est essentiellement conservatrice ; mais est-elle arrivée à cette conviction que les intérêts conservateurs ne peuvent être sauvegardés que par la monarchie? Non, elle s'est effrayée à bon droit des fautes de ses gouvernants; elle ne veut pas qu'on glisse davantage sur la pente radicale ; elle demande qu'on lui donne de bonnes lois, de sages reformes, des finances prospères ; mais elle croit encore que la République peut, en des mains prudentes et habiles, satisfaire les vœux du pays. Nous ne voyons rien encore qui atteste qu'elle soit disposée à renverser ce qui existe pour y substituer un inconnu dont on ne peut mesurer dès à présent ni les conditions ni les éventualités. »

Paris, organe opportuniste, trouve le manifeste du prince Victor « enfantin » :

« Il promet à la nation de lui rendre sa souveraineté, — en lui donnant un souverain !

» Il promet au peuple la stabilité du pouvoir, — au nom d'une famille dont la stabilité s'est affirmée deux fois déjà : à Waterloo et à Sedan !

» Il promet le respect des croyances religieuses, — comme au temps du petit Mortara.

» Il promet d'organiser la démocratie — comme un cuisinier émérite *organise* un poulet, en le faisant sauter !

» Il promet l'égalité des droits, — hormis ses droits à lui, qui seront supérieurs aux droits des autres !

» Il promet enfin de ne pas faillir aux devoirs que lui impose son nom, — et son premier soin est de manquer aux devoirs qui s'impose aux descendants des falsificateurs de la Révolution, des auteurs de la ruine nationale et du démembrement de la patrie, aux Napoléon : le devoir de se taire. »

Le même journal estime que le manifeste du comte de Paris « est plus habile et plus sérieux ». Mais, à ses yeux, le prince « dément aujourd'hui ce qu'il écrivait il y a quinze ans et « désavoue le testament de son père » :

» Il se pose en représentant désormais résolu d'une monarchie traditionnelle par son principe et moderne par ses institutions, — autrement dit : de droit divin, mais de régime parlementaire, appuyée sur la volonté de Dieu et sur le suffrage universel, absolue et tempérée tout ensemble, — comme si l'on pouvait s'imposer à des sujets, quand les citoyens ont le droit de vous repousser. »

Le Temps termine ainsi son article :

« L'idéal que nous propose pompeusement le comte de Paris est, en un mot, celui de tout le monde, et la République le poursuit aussi bien que la monarchie; seulement, à notre époque, dans notre pays, après huit révolutions ou coups d'Etat dans moins d'un siècle et quarante années de suffrage universel, la monarchie est impuissante à le réaliser, parce qu'elle est incapable de vivre, la République qui est capable de vivre, est-elle impuissante à le réaliser? Les prétendants l'affirment — naturellement — mais c'est à nous de leur donner un démenti en réfléchissant que tout leur actif se fait de notre passif, qu'ils sont les bénéficiaires obligés et attitrés de nos fautes et de nos erreurs, de nos faiblesses et de nos violences; le jour où la coalition des mécontentements deviendrait une majorité, ils seraient bien près de mettre la main sur le pays. Le parti républicain à donc à veiller moins sur eux que sur lui-même, et les républicains qui déconseillaient cette mesure s'en féliciteront si elle nous impose la politique sage, ferme et prévoyante qui aurait rendu l'expulsion superflue, mais que l'expulsion rend plus que jamais nécessaire. »

Les journaux bonapartistes militants, la *Patrie* et le *Pays*, critiquent violemment le manifeste d'Eu :

» De désignation, nous n'en connaissons qu'une dit la *Patrie* : c'est celle du Peuple, et nous convions M. le comte de Paris à la solliciter de concert avec nous. En dehors de cet appel, il n'y a que déclamations et querelles entre les partis. Le principe dont il se réclame est mort et ne peut plus lui servir. Quant à ses promesses, nous nous permettons de leur opposer ce court exposé de la tradition gouvernementale de l'Empire : — « Souveraineté de la nation, stabilité et fermeté du pouvoir, égalité des droits, respect des croyances religieuses, paix entre les citoyens, démocratie organisée. — » Qui a dit cela? Le prince Victor Napoléon, dans son allocution d'avant-hier. C'est court et substantiel et ne laisse rien à désirer. Nous pourrions ajouter que cette politique a pour elle le bénéfice de l'expérience, tandis que la politique autoritaire de M. le comte de Paris n'est encore qu'une aspiration. Mais qu'importe ? Les rivalités sont vaines et les disputes inutiles, quand le Peuple peut choisir ».

M. Robert Mittchell pousse à une alliance qui serait tout le contraire de l'alliance solutionniste et conservatrice préconisée par M. Paul de Cassagnac :

« Il se peut, écrit M. Robert Mitchell, qu'après une crise violente, dans une minute d'affolement, la France se résigne à ce prodigieux recul, (le retour à la monarchie); il y a dans l'histoire de tous les peuples des moments psychologiques où, la sécurité, fut-elle momentanée, apparait comme le plus enviable de tous les biens, et nous devons reconnaitre que le parti conservateur en est presque arrivé à ce point de défaillance morale et d'abandon de soi-même.

» *Tout plutôt que la République* est devenu le cri de ralliement de tous les faibles, de tous les indécis, de tous les apeurés. Hélas ! ils se nomment légion; demain peut-être ils seront la majorité, si nul n'entrevoit à l'horizon une autorité forte, une volonté puissante qui groupe et réconcilie ce qui se peut honnêtement associer dans la démocratie, et livre la dernière bataille du droit moderne, du monde nouveau, contre la vieille société s'appuyant sur le droit divin. »

Le *Monde* écrit par la plume de son rédacteur en chef, M. A. de Claye :

« Ce navire qui emportait hier le descendant de nos Rois emportait aussi les droits, les libertés les garanties tutélaires sans lesquels une nation ne saurait prospérer, ni même vivre. Ces biens indispensables, ces conditions absolues d'existence, la Monarchie pourra, seule, les rendre au pays. Puissent les épreuves par lesquelles celui-ci va passer ne pas excéder les limites de sa force de résistance ! Il entre dans une période révolutionnaire ; en fait de violences et d'attentats, les premiers pas sont faits ; quand la République s'arrêtera-t-elle maintenant dans son œuvre de destruction ? Quand nous l'arrêterons nous-même ; nous n'avons à compter que sur nous. Dieu protège nos efforts ! et fasse sa miséricorde que de la crise fatale la Royauté sorte bientôt, afin que la France n'y reste pas !

» Mais si nous n'avons pas d'illusions sur l'avenir prochain, ne nous laissons pas aller au découragement qui achèverait de tout perdre. »

Voici la partie principale de l'article de la *Gazette de France :*

« Sans insister aujourd'hui sur des déclarations qui doivent réjouir tous les Français, nous tenons à signaler la formule qui, pour nous, est l'expression de la politique royaliste :

« Un gouvernement fort, ouvert a tous, SUPERIEUR A TOUS LES PARTIS. »

» Il n'y a pas de politique plus élevée, plus nationale, plus actuelle et qui réponde d'une manière plus pressante aux aspirations, aux besoins, aux intérêts légitimes du pays.

» Monsieur le Comte de Chambord avait dit : « Je ne suis pas le Roi d'un parti; je ne veux pas » régner par un parti. »

» En prenant sa place légitime dans la lignée de nos rois, Monsieur le Comte de Paris marque le point d'orientation de la politique française, de la seule — les expériences réalisées jusqu'à ce jour le prouvent — qui garantisse au Pays tout ce qu'il a le droit de vouloir.

» La France peut dire, depuis le 24 juin, qu'elle a le droit despérer. »

L'*Univers* se recueille et remet ses appréciations à demain :

La Croix signale ce « passage heureux » :

« On poursuit en moi le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé.

« On veut séparer de la France *le chef de la glorieuse famille qui l'a dirigée pendant neuf siècles* dans l'œuvre de son unité nationale, et qui, associée au peuple dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité. »

La *Croix* ajoute :

« Dût-on nous reprocher d'être aussi arriérés que le serait un des douze apôtres s'il débarquait dans notre XIXe siècle, comme nous avons débarqué hier de Terre Sainte sur le sol de France, nous ajouterons : les fils ainés de l'Eglise, les monarques sacrés en France pour une mission spéciale, peuvent-ils ne pas se prevaloir tout d'abord de Dieu ?

» La France a été faite par l'Eglise et ses rois ont toujours paru dans le monde avec la force que donne le Christ à son lieutenant. Le Manifeste croit devoir oublier cela, de peur de déplaire à l'esprit moderne.

» Cependant en disant : « On poursuit en moi le principe dont le dépot m'a été transmis par Celui qui l'avait si noblement conservé, » le comte de Paris atteste bien qu'il ne veut pas être « le roi couronné de la révolution. »

La *Croix* reproche à M. le comte de Paris d'avoir rappelé le règne de Louis-Philippe, l'article se terminant ainsi :

» Finissons par une noble parole de l'exilé, dont tous lui sauront grè: *Avec l'aide de Dieu, j'accomplirai l'œuvre de salut.*

» Travailler avec l'aide de Dieu, c'est la vérité ; devenir l'instrument de Dieu, c'est être roi ! »

L'article de M. Paul Dalloz, dans le *Moniteur universel* est intitulé : *à l'œuvre*. Il est court. Le voici tout entier :

« C'est un rare mérite que celui de trouver une formule incisive, pénétrante, pour exprimer ce que pense tout le monde.

» Par *tout le monde*, j'entends les gens d'ordre, de travail, les hommes de paix et de bonne volonté, respectueux de la liberté d'autrui, et décidés à faire respecter la leur ; les braves gens, en un mot. Il est temps qu'ils respirent.

» Cette formule, Monsieur le comte de Paris l'a trouvée.

» Sa protestation indignée, patriotique, dit tout : rien de trop.

» Il indique le mal et prévoit le remède.

» Le mal, c'est la République fermée ; le remède c'est la Monarchie ouverte.

» On sent dans sa déclaration l'homme réfléchi et l'homme résolu.

» Comme à tout mouvement, il faut, pour le rendre utile, un pivot solide, il établit ce point central dans la tradition héréditaire, qui est encore la meilleure convention que les hommes aient trouvée pour établir la stabilité indispensable à tout progrès. Ce progrès, qui est lui-même l'incessant rajeunissement de la conservation, il l'établit, non dans de vains mots ronflants, menteurs, comme ceux qu'on placarde sur nos murs, réclames hâbleuses qui promettent tout et ne donnent rien ; ce progrès, dis-je, il le voit d'un œil net et honnête dans les institutions perfectibles qui font pacte national.

» Etre de son temps, voilà l'affirmation de cette sage politique. Nous rappellerons à ce propos le mot de Don Quichotte à Sancho, qui ne parlait devant lui que des auteurs anciens, comme si rien n'était beau que ce qui est du passé.

« Ami Sancho, dit le digne chevalier, tu oublies » trop que tes anciens ont été des modernes... » dans leur temps. »

» Il est un passage de cette digne, calme, fière et ferme protestation de Monsieur le Comte de Paris qui nous touche particulièrement. C'est celui où Monsieur le Comte de Paris se déclare prêt *au devoir*.

» Dans un moment où l'on ne parle que de droits, j'aime cette explosion de conscience, j'aime cette déclaration par laquelle le chef de la Maison de France indique formellement que le chef futur de la France est lui-même le sujet du devoir, de cette vertu supérieure à toutes les grandeurs.

» Sa mère, le modèle des mères par la noblesse du cœur et la hauteur des idées, l'épouse de ce captivant duc d'Orléans dont la mort a été un désastre pour la France, la mère de Monsieur le comte de Paris l'avait bien jugé. — Elle disait : « Paris est plus qu'une intelligence, il est une conscience. »

» Monsieur le comte de Paris nous donne un exemple, à nous tous qui voulons convaincre nos adversaires, et non les expulser, à nous qui aimons comme lui, *passionnément* notre pays : il fera son devoir.

» Faisons le nôtre. A l'œuvre !